


**mazars**

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

 **Grant Thornton**

29, rue du Pont  
92200 Neuilly sur seine

**Ipsos**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur l'émission d'actions ordinaires ou de  
diverses valeurs mobilières de la société  
réservée aux adhérents d'un plan  
d'épargne d'entreprise**

Assemblée générale mixte du 14 mai 2024 – Résolution n°26

## Ipsos SA

Société anonyme

RCS Paris 304 555 634

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires ou de diverses valeurs mobilières de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale mixte du 14 mai 2024 – Résolution n°26

A l'assemblée générale d'Ipsos SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider l'émission d'actions de la société ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise d'Ipsos ou de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce et qui remplissent les conditions fixées par le conseil d'administration, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal maximal de l'augmentation du capital social susceptible de résulter de cette émission sera fixé à 350.000 euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur les plafonds mentionnés dans la 27ème résolution de la présente assemblée.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois à compter de la date de la présente assemblée générale la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre, étant précisé que le conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'assemblée générale, faire usage de la présente autorisation à compter du dépôt par un tiers d'une offre publique visant les titres de la société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.


Les commissaires aux comptes,

Mazars

Courbevoie, le 23 avril 2024


GRANT THORNTON

Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2024

DocuSigned by:  
 JULIEN MADILE  
90515ED1C51A47C...

Julien MADILE

Associé

DocuSigned by:  
 Aiache Solange  
EB05D056096846E...

Solange AÏACHE

Associée